



---

**CONSEIL MUNICIPAL EXTRAORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2017**

---

**Convocation du 10 Novembre 2017**

**Etaient présents :** François BIGEARD (Maire), Jacky LAPIERRE (1<sup>er</sup> adjoint), Jean-Luc DERECLLENNE (2<sup>e</sup> adjoint), Michel BRIGATTI (3<sup>e</sup> adjoint), Patrick BOLLET (4<sup>e</sup> adjoint), Véronique VINCENT, Hélène MOUCADEAU, Jacqueline HENRY, Benjamin BONIN, Monique ATWOOD, Gilles BUGNOT.

Ginette JOUFFROY absente

Christophe POULLEAU a donné procuration à, BONIN Benjamin

Denis BONIN a donné procuration à, Gilles BUGNOT.

**Le conseil approuve la tenue du conseil extraordinaire et l'ordre du jour.**

**1. Périmètre, statuts et délégués du futur syndicat intercommunal des eaux,**

Un exemplaire de l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre du futur syndicat intercommunal des eaux et assainissement du 27 octobre 2017 ainsi que les statuts du SINOTIV'EAU ont été adressés par mail le 10/11/17 aux élus.

Après en avoir délibéré, considérant :

- que les dispositions de la loi NOTRe obligent à une évolution,
- que cette proposition de fusion avec une gestion sectorisée, permet de maintenir une proximité et une cohérence technique en conservant les ouvrages actuels qui donnent satisfaction,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité

- 1) L'adhésion à la fusion des 5 Syndicats,
- 2) L'adoption des statuts proposés annexés à la présente délibération
- 3) Décide d'élire les délégués appelés à siéger.

Sont élus :

**Délégués titulaires :**

- Michel TROJAK (nommé Expert en eau à la séance du conseil municipal d'Arc sur Tille le 06 novembre 2017) à l'unanimité.
- Denis BONIN élu 8 voix sur 13.

**Délégués suppléants :**

- Michel BRIGATTI à l'unanimité.
- Benjamin BONIN à l'unanimité.

**2. Bail château de Chassagne.**

Monsieur Le Maire présente le projet du SIEA, futur SINOTIV'EAU, d'établir son siège au hameau de Chassagne.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place d'un bail pour la location du château de Chassagne au SIEA de Fauverney, futur SINOTIV'EAU, au 15/11/17, et fixe le loyer mensuel à 1000 €, hors charges, révisé annuellement au 1<sup>er</sup> janvier selon la variation de l'indice INSEE, pour une durée de 3 ans.

**Le Maire**  
**François BIGEARD**